Bloc-Notes
Bloc-Notes veveysan

P.P. N° 148

Organe officiel du
Parti Socialiste Veveysan
37e année
Tirage: 9'500 exemplaires

12 novembre 2004
Case postale 855
1800 VEVEY 1
CCP 18-6390-3

http://ps-veveysan.ch

SIGE DES OS ET DEBAT...

Edito
Ernesto Guevara page 2

Actualité veveysanne
- Rue du Conseil page 3

Régionalisation
- Le SIGE dans la tourmente
- Cas d'école: le fonctionnement du SIGE page 4

Régionalisation
- Les Rabattoirs !
- Prise den position du PS Riviera sur la régionalisation page 5

Régionalisation
- Dépassement aussi aux Pléiades page 6

Votations fédérales
- Nouvelle péréquation financière
- Arrêté fédéral sur un nouveau régime financier
- Loi relative à la recherche sur les cellules souches page 7

Election de Pierre-Yves Maillard page 8

Edito

Ernesto Guevara

Eric GAVIN
Horticulteur-Paysagiste
Coprésident section PS Vevey
Conseiller communal

Je suis récemment allé voir avec mon fils «Carnet de voyage», un film de Walter Salles qui met en images d'une façon sensible, émouvante et souvent drôle les notes prises, par celui qui allait devenir Che Guevara, lors d'un voyage à travers l'Amérique latine. Au contact des gens – et ce n'est pas un vain mot pour le jeune Ernesto Guevara – celui-ci construit sa vision du monde où l'exclusion des malades ou l'exploitation des plus pauvres appellent sa compassion mais aussi sa révolte contre l'ordre établi, qu'il juge profondément injuste au regard des souffrances des êtres qu'il croise sur sa route.

Etrangement, l'Amérique latine fut aussi pour moi, jeune gymnasien, le révélateur d'un sentiment d'injustice. Je repense à Allende vaincu par l'impérialisme américain d'alors, aux paysans péruviens spoliés de leurs terres que je découvrais à travers la lecture de l'extraordinaire épopée de Manuel Scorza.

Je constate aujourd'hui que cette injustice fondée sur une injustifiable possession (spoliation) des terres et des richesses naturelles est toujours et partout source de malheur et de souffrance.

Si, pour une fois, je me permets de délaisser la politique politicienne pour m'aventurer sur les pas d'un jeune homme devenu un mythe universel, c'est pour mieux rappeler l'engagement socialiste en faveur d'un monde plus juste et solidaire.

Il manque de jeunes, de femmes ou encore d'étrangers pour que soient représentées au niveau politique toutes les composantes de la société. Si, comme le jeune Ernesto Guevera, vous ressentez ce sentiment d'injustice devant l'inégalité des chances, faites le pas d'un engagement politique au parti socialiste. Tout le monde ne devient pas le «Che» mais toutes les forces sont utiles.

Eric Gavin,
Coprésident du PS Veveysan

PS : M. Musa Pali, Albanais du Monténégro et M. Daniel Beaux de nationalité française sont les premiers étrangers à entrer au Conseil communal de Vevey en vertu de l'article 142 b) de la nouvelle Constitution vaudoise. Le parti socialiste veveysan qui les a présentés se réjouit de pouvoir élargir la représentation politique de la population veveysanne. Il s'est battu pour cela et aujourd'hui, cette cause gagnée prend visages humains !

Recommandations de vote du Parti Socialiste Veveysan pour le 28 novembre 2004

Votations fédérales

- **Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT)** — **NON**
- **Arrêté fédéral sur un nouveau régime financier** — **OUI**
- **Loi relative à la recherche sur les cellules souches** — **OUI**

Bloc-Notes veveysan

fondé en 1967

Editeur responsable:
Eric Gavin

Rédacteur:
Laurent Ballif

Réalisation graphique:
Madeleine Morvan

Impression:
Rapide Offset Service, Ecublens

Paraît 3-4 x par année

Ont participé à ce numéro:
Serge Ansermet
Eric Gavin
Marcel Martin

Abonnement: 15 francs

Abonnement de soutien: ce que vous pouvez.

CCP: 18 - 3391 - 7

Actualité veveysanne

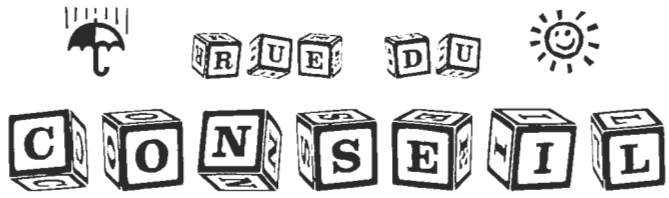

> Séance du 2 septembre 2004 (télévisée)

Le thème principal de cette séance a été évoqué largement dans le dernier numéro du BNV. Il s'agissait de la décision municipale de retirer son préavis concernant les mesures de sécurité à Vevey. Le parti socialiste s'est vivement élevé contre cette manœuvre, mais il n'a pas été possible de faire voter malgré tout le Conseil sur cet objet pour des raisons juridiques. Le règlement est clair sur ce point et donne, quant à la procédure, raison à la Municipalité. Mais nous persistons à penser que la manière d'agir de l'autorité exécutive a été la cause des dérapages de cette séance. Si le Syndic avait annoncé d'emblée, au moment de l'adoption de l'ordre du jour, que le préavis sur les mesures de sécurité était retiré, au lieu de laisser lire les conclusions des deux rapports de la commission, la discussion aurait certainement été plus sereine.

Le PS a soutenu, comme une large majorité du Conseil, une résolution invitant la Municipalité à faire tout son possible pour éviter les renvois de personnes ayant essuyé un refus de demande d'asile. Il a également contribué à calmer les tensions nées, au sein du Conseil, de la scission des radicaux et de la création du groupe Vevey Libre. La solution adoptée n'est peut-être pas absolument équitable quant à la représentation des forces politiques, mais elle garantit la présence des «dissidents» au sein des principales commissions du Conseil communal.

Donnant suite à la motion du socialiste Roger Niquille, la Municipalité a fait adopter par le Conseil un règlement permettant l'introduction de macarons pour le parcage à Plan-Dessus, qui devrait se mettre en place en novembre de cette année.

En réponse à l'interpellation de Serge Ansermet concernant les déplacements professionnels et la mobilité douce, la Municipalité a informé des mesures déjà prises: une enquête auprès du personnel communal et l'organisation d'un Forum de la mobilité sous l'égide de la ville de Vevey. Serge Ansermet a également demandé des explications à propos d'une pollution de la Veveyse survenue en août, et a obtenu l'assurance que les tuyaux responsables seraient entretenus voire réparés.

> Séance du 30 septembre 2004 (non télévisée)

Notre camarade Vladimir d'Angelo dépose une interpellation concernant les parkings souterrains de Vevey, qu'il aimerait voir mis à disposition des visiteurs durant la nuit. La Municipalité a informé qu'elle entendait prendre contact avec les propriétaires afin de trouver une solution dans ce sens.

Quand à Charles Imsand, qui a présidé la section socialiste de Vevey et a pu suivre l'évolution de l'urbanisme local, il a demandé des explications sur l'avenir du Château de l'Aile: «A quand la fin du feuilleton ?». La réponse assez optimiste des municipaux présents, en l'absence du Syndic, a appris au Conseil que deux variantes d'affectation étaient en préparation, ce qui ralentissait un peu l'aboutissement du projet.

En matière d'impôt, le parti socialiste s'est engagé pour un maintien du taux à 77,5%, qu'on peut maintenant considérer comme un rythme de croisière. Il s'est par contre opposé victorieusement à une proposition libérale visant à appauvrir encore la ville en exonérant certains héritiers de toute taxe. Cela permettra à Vevey de continuer à soutenir certaines activités parascolaires, au moment où le canton impose une diminution de l'enveloppe destinée à financer certaines branches, ainsi que l'a assuré notre Municipal des écoles Pierre-Alain Dupont en réponse à une interpellation.

Une pétition en faveur des chiens, lancée par le socialiste Rémy Cottier, a permis d'assurer le maintien des parcs d'ébats aux emplacements existants.

La séance a fini comme la précédente, avec une motion sur les mesures de sécurité. Sur proposition socialiste, elle a finalement été transformée en résolution et acceptée à une majorité confortable grâce à une unité d'action du PS, de SolidaritéS et de Vevey Libre. La Municipalité reçoit donc un nouveau signal fort en vue de la mise en œuvre des mesures sociales d'abord, sans attendre la négociation avec Police Riviera pour augmenter la présence policière en ville.

> Séance du 4 novembre 2004 (non télévisée)

Cette séance très brève a été marquée surtout par l'assermentation des deux premiers conseillers communaux de nationalité étrangère à Vevey, les socialistes Musa Pali (albanais) et Daniel Beaux (français). Mais le plus intéressant pour nous est l'annonce de la démission de Pierre-Louis Duchoux, élu sur la liste socialiste mais qui siégeait depuis plus d'une année comme indépendant. Les socialistes pourront donc récupérer un siège qui leur avait fait bien défaut ces derniers mois.

Alors que le syndic a été vivement attaqué par SolidaritéS pour sa gestion du dossier de mobbing dont les journaux ont parlé, les Municipaux socialistes ont pu apporter des réponses satisfaisantes sur deux autres dossiers: le renouvellement de l'informatique (Laurent Ballif) et les mesures de régulation du trafic routier (Pierre-Alain Dupont).

BNV

Régionalisation

Le SIGE dans la tourmente (2e épisode)

Serge ANSERMET
Conseiller communal
Membre du Conseil intercommunal du SIGE

On n'a pas fini de parler de l'abattoir de Clarens (géré par le Service intercommunal de gestion) ! L'énorme dépassement de crédit survenu au cours de sa rénovation a donné lieu à un long débat lors de la dernière séance du Conseil intercommunal du SIGE. Le soussigné, bien isolé, a défendu la thèse selon laquelle les innombrables dysfonctionnements lors de l'attribution des travaux ainsi que pendant leur réalisation pourraient laisser penser qu'il y a eu malversations et que plainte pénale devrait être déposée. Le Conseil en a décidé autrement. Il a préféré remettre cette affaire entre les mains d'une commission d'enquête qui elle-même mandatera des experts. Coût de l'opération: Fr. 150'000.- (en plus des Fr. 50'000.- déjà dépensés jusqu'ici).

Les faits et chiffres connus à ce jour sont largement suffisants pour étayer une action pénale. Le grief le plus marquant me paraît être celui relatif aux adjudications. Les règles sur l'ouverture des marchés publics n'ont manifestement pas été respectées. Ce laxisme pourrait bien avoir donné la main lourde aux fournisseurs et prestataires de services. L'infrastructure dont nous disposons – qui ne fonctionne toujours pas à satisfaction, rappelons-le – aurait alors été payée au-dessus de sa valeur intrinsèque. On sait aussi que certains contrats ont été perdus et que d'autres n'ont pas été signés.

Cette gabegie a conduit à de faramineux dépassements de certains postes. Qu'on en juge: 455 % de plus dans les «divers et imprévus», 345 % pour certaines parties du bâtiment (de Fr. 650'000.- à Fr. 2,9 mio), 250% pour certains honoraires; le reste à l'avenant...

J'estime qu'il incombe maintenant au juge de déterminer d'éventuelles fautes et dommages de la part des mandataires, voire de certains membres du comité de direction. L'affaire est trop importante pour ne pas saisir sans tarder la justice; les délais de prescription pouvant affecter une démarche pénale tardive. Ce n'est que face à un juge, investi de tous les pouvoirs que lui confère sa position, que les personnes impliquées (mandataires et éventuellement comité de direction) se mettront à table et apporteront les explications qui manquent.

Ces personnes ne se sont guère exprimées jusqu'ici; il faut les faire parler! En outre, la production de documents (certaines pièces ont peut-être été soustraites) est facilitée dans le cas d'une enquête pénale: le juge dispose de plus de pouvoirs qu'une commission d'enquête.

Saisi de ces considérations par la voie d'un rapport de minorité, le Conseil a nettement refusé l'action pénale au profit de la nomination d'une commission d'enquête. Celle-ci va être investie de très larges pouvoirs, dont celui d'engager des experts et de plaider, donc de transiger, voire même de renoncer à la poursuite de l'instruction. Aura-t-elle toute l'indépendance et la pugnacité requises ? Il est légitime de poser la question, voire même d'émettre des doutes s'agissant de personnes liées au microcosme politico-économique local... Par contre, on ne peut douter de l'indépendance d'un juge.

Dans tous les cas, cette malheureuse affaire jette un froid sur un Service jouissant par ailleurs d'une bonne estime et au sein duquel travaillent des gens dévoués et compétents qui font honneur au service public.

S.A.

Cas d'école: le fonctionnement du SIGE

Pendant longtemps a régné au sein du Conseil intercommunal le principe «circulez, y a rien à voir !». La plus insignifiante question était mal vue car retardant la fin des délibérations. La moindre critique attirait des regards désapprobateurs. Quant au Comité de Direction, il liquidait les points à l'ordre du jour un peu rapidement, sans guère se poser de questions. Ce climat est en train de disparaître. L'affaire des abattoirs a des côtés positifs par les remises en cause qu'elle provoque.

Nous estimons que la structure de direction de cet organisme doit être revue. Ses membres, malgré leurs compétences et leur dévouement, sont déjà totalement accaparés par leurs multiples tâches communales. Le comité de direction devrait être limité à 3 ou 5 membres (au lieu de 7 comme actuellement). Ces personnes, rémunérées à temps partiel comme un municipal, se partageraient les dicastères propres à ce Service. Elles seraient choisies parmi les conseillers communaux des communes membres du SIGE et élues par le Conseil intercommunal de ce service. Elles pourraient être révoquées par le Conseil intercommunal si elles ne devaient pas donner satisfaction. Une fois cette réorganisation mise en place, le SIGE devrait alors se voir attribuer d'autres tâches: exploitation d'une déchetterie, traitement des déchets ménagers.

Un pas concret serait alors accompli en direction de la régionalisation.

Serge Ansermet

Régionalisation

Les Rabattoirs !

9 millions accordés, 15 millions facturés environ!
Vous commandez un saucisson, on vous livre un boutefas!

Marcel MARTIN
Conseiller communal
Membre et ancien président
du Conseil intercommunal du SIGE

Voilà résumée, en quelque sorte, la situation des abattoirs. Une évolution inadmissible, du point de vue institutionnel. On a volontairement ou involontairement – l'enquête nous l'apprendra – outrepassé les prérogatives du Conseil intercommunal. Des sommes considérables ont été engagées sans que l'on se réfère au décideur. Plus grave encore: par cette manière d'agir, le Conseil intercommunal a été privé de débat sur la réalité de la situation. Dès lors, différentes questions restent en suspens: était-il juste d'investir de pareils montants sur le site de Clarens compte tenu des nuisances environnementales et de la vétusté des bâtiments ? Autre question: comment rentabiliser un tel investissement, vu le nombre de grandes surfaces non clientes des abattoirs qui occupent de plus en plus le marché dans la région ? Et le four d'incinération ? etc...

Le Bureau du Conseil intercommunal, sur demande de la commission d'enquête a convoqué une séance plénière. 3 heures de débats, une première, avec comme point de mire une demande de crédit de Fr. 200'000.- nécessaires au financement de l'engagement d'experts.

J'ai présidé cette commission (commission urgente) traitant la demande de crédit. A la lecture de mon rapport, en plénum, j'ai insisté sur le fait qu'en fonction de notre serment de conseiller, il était de notre devoir d'exiger que toute la lumière soit faite sur l'évolution de ce volumineux dossier des abattoirs, ceci dès ses débuts.

La grande majorité du Conseil a accepté le crédit. Un rapport nous sera présenté à fin février 2005. Ainsi, le Conseil intercommunal, en toute connaissance de cause, décidera s'il doit oui ou non donner une suite judiciaire.

Nous avons commandé un saucisson, combien de temps nous faudra-t-il pour digérer le boutefas, pour autant qu'il soit digérable ?!

Prise de position du PS Riviera sur la régionalisation

Le 22 septembre dernier, l'Assemblée du PS Riviera a adopté une résolution définissant les lignes directrices de son action en matière de collaboration régionale institutionnelle.

Le district de Vevey développe depuis plusieurs décennies de nombreuses collaborations intercommunales aux contours multiples. Il est même souvent cité en exemple dans le canton pour la capacité de ses communes à collaborer.

Toutefois, la complexité croissante de cette constellation d'organismes apparaît chaque jour un peu plus évidente et les nouveautés introduites par la Constitution tombent à pic pour engager des réflexions et trouver de nouvelles solutions. La dynamique actuelle des collaborations intercommunales dans le district de Vevey a atteint ses limites fonctionnelles et structurelles.

Surtout, la multiplication des collaborations de toutes formes supprime toute visibilité et possibilité d'identification, que ce soit au niveau des conseils communaux ou pour les citoyens. Le PS pose donc les principes ci-dessous comme les bases de la réflexion régionale.

1. L' actuel district de la Riviera devra s'organiser au minimum en agglomération

Selon la loi en préparation, l'agglomération est la seule entité reconnaissant les particularités des communes urbaines et permettant de regrouper plusieurs entités existantes de notre district (p. ex. le Fonds culturel Riviera, la CIEHL, etc.). Elle offre une première étape vers un parlement et un exécutif régional global et apporte une avancée démocratique et organisationnelle par rapport aux structures régionales existantes. Actuellement, les législatifs communaux peinent à exercer un véritable contrôle sur l'enchevêtrement des structures et organismes intercommunaux. L'Agglomération constituerait un plus: une entité unique clairement identifiable, visible et contrôlable par le citoyen.

2. Les fusions de communes du district ne doivent pas être un tabou

Indépendamment de l'agglomération, la question des fusions de communes au sein du district ne doit pas être un tabou, mais une opportunité à saisir. Partant du principe que l'habitant du district a de plus en plus clairement le sentiment d'appartenir à une entité dépassant le cadre de sa commune, l'irrédentisme communal est destiné à disparaître.

Actuellement, on ne peut plus parler d'autonomie communale lorsque la maîtrise directe des dépenses et revenus communaux tend à se réduire comme peau de chagrin. Pour retrou-

Régionalisation

ver une marge de manoeuvre de proximité, il devient indispensable de redéfinir le périmètre communal.

3. L'agglomération ou la fusion doivent améliorer la démocratie participative

La démarche de la commune de Montreux pour son nouveau plan d'aménagement communal est un exemple à suivre. Fusion et agglomération ne s'opposent pas, ces notions couronnent les démarches de démocratie de proximité au niveau du village ou du quartier.

Si les villages de Montreux ont conservé leur vie, les communes englobées dans la future entité unique n'ont pas à craindre la dissolution de leur identité. La démocratie participative au niveau du village ou du quartier permettra de combler certaines demandes à l'origine du désintérêt des citoyens.

4. La réflexion sur l'agglomération et les collaborations intercommunales est l'affaire de tous et pas seulement de la conférence des syndics et du service des affaires intercommunales

Le PS Riviera se réjouit que le district de Vevey ait déposé et développe un projet-modèle d'agglomération au niveau de la Confédération. Cette démarche ne peut qu'être profitable en relation avec les modifications constitutionnelles et législatives vaudoises.

Cependant, en l'état actuel, les discussions et réflexions sont confinées aux syndics et municipaux des communes. Il est primordial d'y associer les conseillers communaux et les habitants du district. A très court terme, ce projet-modèle devrait comprendre une autorité délibérante et une autorité exécutive, préfigurant ainsi l'organisation d'une agglomération.

Nos propositions:

- A - Associer les habitants du district aux processus en cours relatifs à la régionalisation, par exemple au moyen d'un Forum citoyen sous la responsabilité des Conseils communaux.
- B - Informer et impliquer les conseils communaux à la démarche du projet-modèle d'agglomération de la Confédération, avec mission au syndic d'assurer cette information et cette implication du Conseil communal.
- C - Mettre sur pied un exécutif et un législatif régional comprenant des représentants des 10 communes du district actuel de Vevey
- D – Prévoir une clé de répartition des représentants des communes qui ne donne la prééminence ni aux villes du bas, ni aux villages du haut.

Dépassement aussi aux Pléiades!

Les promoteurs du projet de renouvellement des remontées mécaniques des Pléiades ont effrontément menti face au Conseil communal de St-Légier. Ils ont d'abord caché un rapport technique sur l'évolution du climat dans cette région en se réfugiant derrière la prétendue confidentialité du document. Ensuite, ils ont prétendu, faussement, que la fourniture d'un télésiège à 2 places comme prévu initialement, n'était plus possible et qu'il n'existait plus que des modèles à 4 places. But du mensonge: justifier un considérable dépassement de crédits.

Un montant de quelque Fr. 3'200'000.– a été voté par les conseil communaux de la région membres du Conseil intercommunal d'équipement du haut Léman ou CIEHL (sauf Montreux, et Veytaux) pour financer de nouvelles remontées mécaniques aux Pléiades. Dans ce cadre, la climatologue bien connue Martine Rebetez a établi une brève étude sur l'évolution climatique de l'endroit. Comme ses conclusions étaient plutôt pessimistes, le syndic de St-Légier, M. Ernest Cardis, par ailleurs membre du comité de direction du SIGE (voir notre autre article), a édulcoré les conclusions de ce rapport, tout en refusant de le diffuser.

Mais cet incident n'est qu'une peccadille par rapport au gros dépassement de crédit – encore un dans la région ! – survenu dans le cadre de ce chantier. Au départ, le projet prévoyait un télésiège à 2 places. Les conseils des communes du bassin utilisateur l'ont voté et ont signé une convention les liant selon une pondération précise. Or, en cours de planification des travaux, la municipalité de St-Légier (en fait, son syndic Ernest Cardis) a souverainement décidé d'opter pour une grosse installation à 4 places ! A cause de ce choix et également par une non maîtrise dans la gestion du projet, il en est résulté un dépassement de crédit, avoué, de Fr. 760'000.-. En réalité celui-ci dépasse le million car plusieurs travaux n'ont pas été réalisés (notamment le téléski de la Châ).

Comment M. Cardis justifie-il ce renchérissement? En prétendant que le fournisseur de télésièges n'en fabrique plus à 2 places mais uniquement à 4 places. Mais c'était sans compter sans la sagacité d'une conseillère communale, qui se renseigne auprès du fournisseur en question. Et la vérité éclate: le fournisseur a toujours produit et produit encore des télésièges à 2 places !

Sous prétexte que seules les communes de St-Légier et Blonay seront propriétaires des installations, le surcoût ne devrait être supporté que par ces 2 communes, affirme le maître d'œuvre, la municipalité de St-Légier. Mais comme il n'y a en fait pas eu dépassement de crédit mais modification importante du projet, avec manifestement un excédent de dépenses à la clé, un nouveau crédit devrait être demandé à toutes les communes de la CIEHL. De belles bagarres politiques en perspective ! On voit en effet mal celles-ci accepter de passer à la caisse après le coup de force du syndic de St-Légier.

Serge Ansermet

Votations fédérales

Nouvelle péréquation financière

La Confédération aimerait faire avec les cantons la même chose que le canton de Vaud a réalisé il y a deux ans avec les communes: démêler l'écheveau des tâches et des financements. Le principe est simple et paraît tout à fait louable. Il faut éviter de confier aux cantons des tâches que la Confédération finance en tout ou partie, et il faut rendre aux cantons la compétence de gérer des activités qu'ils financent par des contributions à la Confédération.

Dans la pratique, on a vu au niveau cantonal que cela s'est traduit par des transferts de points d'impôts, procédé qui garantit qu'il y aura toujours un financement pour chaque tâche. Le projet de la Confédération, par contre, ne fait que reporter sur les cantons des obligations financières sans assurer le financement. C'est vrai que certains cantons seront gagnants et d'autres perdants, mais d'une manière générale les conséquences financières seront presque à coup sûr défavorables pour tout le monde sauf pour la Confédération.

De nombreux milieux ont immédiatement tiré la sonnette d'alarme, en particulier dans le domaine social. Il y a gros à parier, en effet, que les économies que pourraient faire les cantons en matière d'infrastructures (le financement des routes serait plus largement assumé par la Confédération) ne seront pas réaffectées aux associations actives auprès des handicapés, pour ne prendre qu'un exemple.

De plus, le transfert de certains coûts aux cantons s'accompagne de la création de conventions intercantonales obligatoires, en particulier pour les hautes écoles. Le canton de Vaud paiera pour ses institutions, mais il n'aura plus aucun contrôle démocratique sur leur activités.

Comme à cette foule de désavantages s'ajoute encore la menace de nouveaux programmes de désengagement de la Confédération, les socialistes vous invitent à dire clairement **NON** à ce projet de Réforme de la péréquation intercantonale.

Arrêté fédéral sur un nouveau régime financier

Cet objet n'a pratiquement suscité aucun débat. Cet arrêté doit simplement permettre à la Confédération de continuer à percevoir les mêmes impôts qu'aujourd'hui au-delà du 31 décembre 2006, date limite de validité de l'actuel arrêté.

OUI à un régime qui garantit simplement la stabilité du système fiscal fédéral.

Loi relative à la recherche sur les cellules souches

En Suisse, des milliers d'embryons sont gaspillés chaque année, la loi prévoyant que ceux qui ne sont pas implantés dans l'utérus d'une femme suivant un traitement contre la stérilité doivent être détruits.

Les embryons dont il s'agit sont de microscopiques «graines» de quelques centaines de cellules. Il ne s'agit donc pas de fœtus plus ou moins développés, contrairement aux images mensongères publiées par des opposants intégristes. Plutôt que de laisser perdre ce matériel cellulaire, que la Suisse importe par ailleurs dans le cadre des recherches légales en la matière, la loi prévoit d'autoriser les chercheurs suisses à les utiliser.

Cette recherche est extrêmement prometteuse, car les scientifiques ont constaté que les quelques cellules étudiées ont encore, à ce stade de leur développement, la possibilité de se transformer en n'importe quel organe dont le corps pourrait avoir besoin. Sans faire de la science-fiction, il paraît clair que cette fonctionnalité pourrait être essentielle pour traiter toutes les maladies qui entraînent la destruction de certains organes ou partie d'organes (Alzheimer, Parkinson) ou de certaines fonctions (moëlle épinière sectionnée).

Cette démarche est à la fois légalement encadrée et moralement acceptable, et la recherche ouvre des perspectives pour la guérisons de maladies gravement invalidantes et souvent coûteuses pour la société.

Dans ces conditions, le parti socialiste vous recommande le **OUI** à cette loi prudente qui ouvre les portes de l'espoir grâce à la recherche sur les cellules souches.

FLASH AND GO !
Atelier de flashage
Conception - graphisme
Numérisation - retouche
Impression numérique
pour faire bonne impression!
Rue J.-J. Rousseau 4 • 1800 Vevey
Tél. 021 921 61 88 • Fax 021 921 62 05
flashandgo@bluewin.ch

Elections au Conseil d'Etat

Election de Pierre-Yves Maillard, au 1er tour

Nous étions certes assez nombreux à l'espérer, mais il ne fallait pas trop le dire pour éviter de démobiliser les électeurs: le candidat socialiste Pierre-Yves Maillard a été élu sans difficulté dès le premier tour de scrutin au Conseil d'Etat.

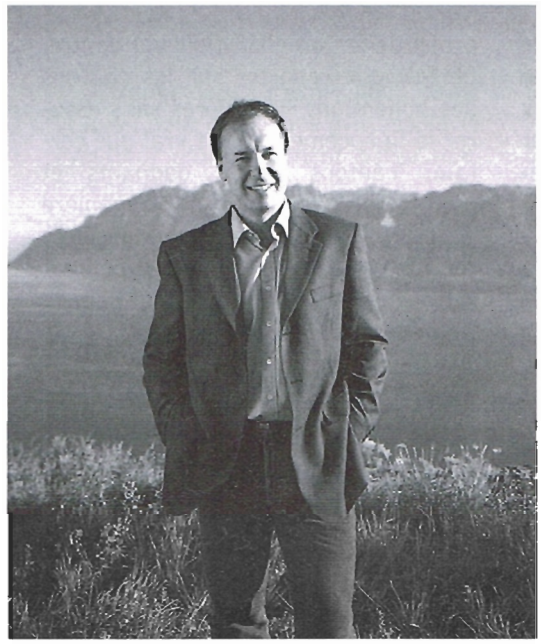

C'est vrai que, sur le papier, la droite unie (!) représente toujours une majorité de l'électorat vaudois, plus ou moins de 55% - 45%. Mais cette élection était suffisamment particulière pour que le résultat sorte de l'ordinaire !

Au final, donc, Pierre-Yves Maillard l'emporte avec 63,05 % des voix exprimées, contre 30,02% à son adversaire, l'UDC Martin Chevallaz. Ce pourcentage inclut les votes blancs, puisque la Constitution oblige dorénavant de les compter pour calculer la majorité absolue, alors qu'ils étaient précédemment écartés du décompte. Ce vote blanc représente 2,81% des avis exprimés, soit presque autant que le total des 4 candidats marginaux !

L'élection de Pierre-Yves Maillard est donc indiscutable et les gens l'ont soutenu bien au-delà des habituels votants de gauche. Mais cela ne veut pas non plus dire que la majorité cantonale a brusquement basculé ce dimanche 24 octobre ! Outre les votes blancs, on peut constater qu'une autre partie de l'électorat n'a pas apporté son soutien au candidat socialiste. Ce sont les abstentionnistes, qui ont été plus nombreux que lors des derniers scrutins.

Toutes les récentes votations qui intégraient le vote par correspondance ont donné des taux de participation supérieurs à 40%, parfois proches de 50%, contre 35,19% seulement cette fois. On peut en déduire que 5 à 10% des électeurs n'ont, cette fois, pas daigné exprimer leur choix, considérant certainement qu'aucun candidat ne correspondait à leur attente. Il y a gros à parier que nombre d'entre eux auraient espéré un représentant de droite au profil plus clair, moins compromis dans des batailles d'arrière-garde que l'UDC Martin Chevallaz.

Le Parti socialiste veveysan n'en est pas moins extrêmement satisfait de voir un candidat aussi brillant que Pierre-Yves Maillard, dont les compétences ne sont contestées par personne, succéder à son représentant Pierre Chiffelle. Cette réussite atténue pour nous tous la tristesse que nous avons ressentie lorsque Pierre a dû se résoudre à faire passer sa santé avant sa carrière politique.

Le district de Vevey a voté de manière très nette en faveur de Pierre-Yves Maillard, avec un taux de 63,56% contre 29,97% à Martin Chevallaz. Il est ainsi le 3e district le plus favorable, derrière La Vallée (71,10%) et Lausanne (68'76). La ville de Vevey, quant à elle, frôle les 70%, avec 69,14% contre 25,83% pour le candidat UDC. Seules Lausanne et Renens, parmi les villes vaudoise, sont au-dessus de ce résultat. Dans le district, plusieurs communes dépassent également le taux cantonal, soit Corsier (66,93%), Jongny (65,22%), Montreux (64,28%) et La Tour-de-Peilz (64,05%), alors que c'est Corseaux (53,86%) qui est la plus réservée face à Pierre-Yves Maillard, tout en lui donnant malgré tout la majorité absolue.

Merci à vous tous, ainsi qu'aux deux Conseillers d'Etat, l'ancien Pierre Chiffelle et le nouveau Pierre-Yves Maillard, porte-drapeaux emblématiques des idées défendues par le Parti socialiste. Et rendez-vous pour les prochaines échéances électorales, les COMMUNALES en 2006 et les CANTONALES en 2007 !

BNV

N'HÉSITEZ PLUS !

Nous avons besoin de vous ! Venez nous rejoindre.

Nom/prénom : _____

Adresse complète : _____

_____

Parti Socialiste Veveysan, Case postale 855, 1800 Vevey 1

Un entretien ? téléphonez au 021 921 54 31

IMPRIMERIE ROS
Rapide Offset Service SA
Chemin de la Forêt 14 1024 ECUBLENS
Tél. 021 636 36 10 • Fax 021 636 36 11
e-mail: bbircher@worldcom.ch
votre imprimeur